

NOTICE D'INSTALLATION, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN + GARANTIE

1°/ LORS DE L'ACQUISITION DU RECEVEUR, VERIFICATION PAR LE VENDEUR AVEC LE CLIENT :

- . L'état du produit : contrôle visuel de l'intérieur et de l'extérieur.
- . Le nombre de cartons enlevés par rapport au nombre de cartons indiqués

2°/ INSTALLATION : PAR UN INSTALLATEUR PROFESSIONNEL : INSTRUCTION DE POSE POUR RECEVEUR DE DOUCHE EN ACRYLIQUE

- . Dans tous les cas d'installation, il est nécessaire de supporter le receveur sous son fond et sous sa périphérie.
- . Le niveau des bords supérieurs du receveur doit être ajusté.
- . En aucun cas, le receveur ne doit subir de modification (sciage, découpage de renfort...).
- . Protéger le receveur pendant toute la durée des travaux contre toute agression (brûlure, choc, rayure, peinture, décapant...).

SUPPORTAGE DU FOND

- . Le support du fond doit être assuré :
 - au minimum, par 4 supports rigides (brique, parpaing, béton cellulaire) pour un receveur de 80 x 80 et plus pour un receveur de dimension supérieure, ayant chacun une surface d'appui d'environ 10 x 10 cm réparti uniformément, solidarisés au receveur et scellés sur la chape/dalle.
- . Le contact direct de produit à prise hydraulique avec la sous face du receveur autre que colle type MAP est à proscrire.

SUPPORTAGE PERIPHERIQUE

- . Le supportage périphérique doit être réalisé sur tous les côtés du receveur ; il peut être assuré par :
 - bords côté cloisons : profilé imputrescible fixé au mur ou maçonnerie hydrofuge (carreau de plâtre hydro, béton cellulaire...).
- Il est nécessaire d'intercaler un joint d'appui silicone entre le support et le receveur.
- bords libres : maçonnerie hydrofuge (carreau de plâtre hydro, béton cellulaire...).

MOUVEMENTS RELATIFS

- . Les bords du receveur ne doivent pas être en contact direct avec les cloisons.
- . Un joint d'étanchéité souple à l'alcool traité fongicide doit être mise en place sur toutes les faces du receveur côté cloison.
- . Il ne doit pas y avoir de blocage vertical ni latéral : tout scellement du receveur contre ou dans la(ou les) cloison(s) d'appui est à proscrire.

CARRELAGE

- . Le revêtement mural et le revêtement de sol (encastrement de paillasse) doivent être réalisés de manière à laisser un espace libre d'au moins 5 mm entre le bord du receveur et le revêtement (carrelage, marbre...).
- . La liaison entre les revêtements et le receveur doit être assurée par un joint souple de finition (silicone à l'alcool traité fongicide ou similaire), réalisé sans interruption.
- . L'utilisation de ciment blanc pour assurer la liaison entre les revêtements et le receveur est à proscrire.

3°/ GARANTIE :

- . Garantie décennale contre tous vices de fabrication avérés. Elle ne s'applique qu'avec la facture comme preuve d'achat.
- . La garantie ne couvre pas les frais de pose et de dépose.
- . La garantie ne s'applique pas si des réparations ont été tentées par du personnel non qualifié.
- . La garantie ne couvre pas les dommages liés à l'installation, l'utilisation, les manipulations et le transport.

4°/ ENTRETIEN :

- . Utiliser une éponge non abrasive, de l'eau et du savon.
- . Ne pas utiliser de détergents abrasifs, ou de matière agressive type scotch brite.
- . Vous pouvez pour redonner son éclat à votre produit utiliser du polish sanitaire et du coton.